

CABINET ROSTAING

EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

N°14 - 08 juillet 2024 : Newsletter pour les LMNP



TVA : précisions administratives sur la taxation en France des locations de biens meubles à des non-assujettis hors UE

Depuis le 1er janvier 2024, la location d'un bien meuble corporel par un preneur non assujetti établi hors de l'UE est taxable en France, si le bien loué y est effectivement utilisé. L'administration met à jour ses commentaires sur ce point.

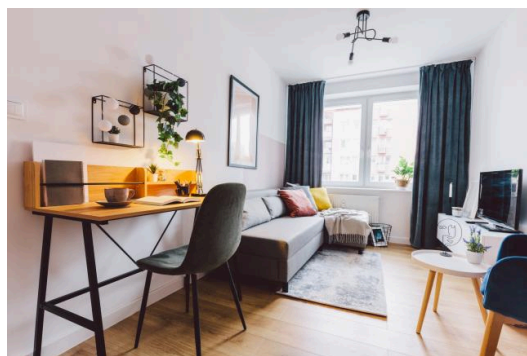
[Lire la suite »](#)



« Parahôtellerie » et TVA : où en est-on ?

La loi de finances pour 2024 redéfinit les règles d'imposition à la TVA des locations meublées à usage d'habitation.

[Lire la suite »](#)

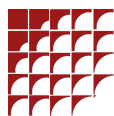


Le propriétaire d'un logement peut être fautif pour une sous-location illégale

La Cour de cassation a jugé que le propriétaire, qui a accepté que son logement puisse être sous-loué, ne pouvait pas ignorer qu'il soit occupé

par des touristes dans une zone où ces locations sont restreintes.

[Lire la suite »](#)



CABINET ROSTAING
EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

CABINET ROSTAING

1 rue Fontaine l'Épine
25 500 **MORTEAU**
Tél. : 03.81.67.54.34

14 rue Frédéric Japy - Valparc III
25 200 **MONTBÉLIARD**
Tél. : 03.81.32.12.33

www.cabinet-rostaing.com



LMNP COMPTABILITÉ SERVICES

1 rue Fontaine l'Épine
25 500 **MORTEAU**
Tél. : 03.81.57.54.34

www.lmnp-comptabilite-services.fr

Découvrez et abonnez-vous à
notre **chaîne Youtube**
LMNP Comptabilité Services
En [cliquant-ici !](#)



© Cabinet Rostaing